



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 17-2024

**Prestations du mandataire architecte paysagiste
dans le cadre du développement du projet
d'aménagement du futur parc public « PARC DE LA CHIESAZ »,
pour un montant de CHF 135'000.- TTC**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

16 juillet 2024 – 19.30

Salle de Municipalité

Blonay, le 25 juin 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

La Municipalité vous présente ce préavis relatif aux prestations du mandataire architecte paysagiste, dans le cadre du développement du projet d'aménagement du futur parc public, pour un montant de CHF 135'000.- TTC.

2. État de la situation

En mars 2020, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz a attribué un mandat au bureau In Situ SA - architectes paysagistes, afin d'étudier, sur les chemins du Château et de Vers-chez-Les-Loudes, l'implantation d'un cheminement piétonnier et ainsi développer le projet des aménagements paysagers qui en découlent.

À la suite de la présentation du projet à la Municipalité en mai 2021, celle-ci sollicite le mandataire ainsi que le collaborateur communal en charge du projet, afin d'organiser une démarche participative.

Cette journée de présentation et d'échanges avec les habitants-e-s s'est déroulée avec succès en septembre 2022. Les retours de sondages et conclusions des préférences de la population ont permis de prioriser les objectifs d'aménagement du futur parc public. Le projet d'aménagement paysagé a été mis à jour dans ce sens.

Résumé des prestations déjà effectuées :

- Architecte paysagiste :	CHF	27'183.20 TTC
- Agro pédologue	CHF	3'388.20 TTC
<u>Total :</u>	<u>CHF</u>	<u>30'571.40 TTC</u>

Dans le cadre d'un appel à projets pour les communes vaudoises, effectué en octobre 2023, le futur parc de La Chiésaz a été sélectionné et a ainsi obtenu une subvention « Unisanté » pour la promotion de la santé et de la prévention, d'un montant de CHF 7'500.-.

Pro Juventute a également versé, le 27 novembre 2023, un montant de CHF 10'000.-.

Le projet a été soumis à l'enquête publique en juin 2023. Il a suscité 4 oppositions et 1 observation. Ces dernières sont en cours de traitement par la Municipalité.

L'aménagement du parc est prévu pour l'année 2025.

3. Présentation du projet

Le projet d'aménagement de ce nouveau parc public est né du besoin d'aménager un cheminement piéton entre le chemin du Château et le chemin de Vers-chez-les-Loudes, conformément au PPA autour de l'Eglise. Ce dernier fait partie du chemin scolarisé sécurisé conseillé entre les collèges de Blonay et Saint-Légier.

Bref descriptif

Ce projet a pour objectif l'aménagement d'un chemin dans le but de créer une déambulation à travers le parc et ses différentes ambiances paysagères. L'aire de jeux principale ainsi que l'espace pique-nique et l'aire engazonnée se situent à proximité de l'accès au parc (côté église) et du chemin d'accès au Home Salem. Le chemin créé une première boucle de déambulation accessible à toutes et tous, permettant l'intégration intergénérationnelle des habitant-e-s du Home Salem, comme la population en général. Au-delà de l'aire de jeu principale, le chemin traverse un verger reconstitué et donne accès à un parc à chèvres. Ensuite, le cheminement arpente la topographie pour donner accès à une deuxième boucle de déambulation en partie supérieure du parc. Cet espace sera équipé d'une aire de jeux naturelle, d'un canapé forestier et planté d'un verger atypique.

Plan de situation



4. Durabilité

Ce préavis a été analysé sous l'angle de la durabilité. Les impacts du projet en terme social, économique et environnemental ont été étudiés.

Suite à une démarche participative avec la population, les pistes d'aménagements présentées dans le point 3 ci-dessus « Présentation du projet » seront prises en considération dans l'étude demandée à l'architecte paysagiste.

Sur cette base, tous les espaces précités, contribuent à améliorer le cadre de vie de l'ensemble de la population en conservant un espace vert au centre de Saint-Légier qui est favorable aux interactions sociales, aux loisirs, à la biodiversité mais aussi à la mobilité douce et au bien-être général. Par ailleurs, les chemins permettront de rejoindre plusieurs lieux d'intérêts telles que les écoles et zones d'habitations en toute sécurité, en évitant la route principale.

La végétalisation du lieu est une partie importante du projet, malgré que certains arbres devront être abattus pour des raisons sanitaires, une surface arborée plus importante sera replantée et d'autres zones de verdure seront conservées ou créées. Par ailleurs une attention particulière sera donnée pour le choix des espèces plantées (adaptées au climat et au lieu).

Il est prévu également d'intégrer au projet un agro pédologue afin de contrôler l'impact au sol des travaux et aménagements prévus et de s'assurer de la conservation de la qualité de ce dernier.

A ce stade, les aménagements détaillés ainsi que les matériaux choisis ne sont pas encore définis. Toutefois, une attention particulière sera donnée pour l'emploi de matériaux durables et respectueux de l'environnement, dans la mesure du possible, tout en tenant compte des autres critères telles que les coûts, la qualité, la sécurité et la santé.

La réalisation de cette étude permettra d'avancer dans les démarches pour la concrétisation de ce projet important pour la création d'un lieu de bien-être durable sur notre commune.

5. Prestations du mandataire architecte paysagiste

- Compl. phase 1 (31-33) - Avant-projet, projet, Demande d'autorisation : CHF 13'512.50 TTC
- Phase 2 (41-53) - Appel d'offres, projet d'exécution et exécution : CHF 90'466.75 TTC

Total : CHF 103'979.25 TTC

Les prestations attendues du mandataire sont les suivantes :

1. Projet de l'ouvrage et étude de détail - *déjà effectué*
2. Organisation d'une démarche participative - *déjà effectué*
3. Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication
4. Projet d'exécution
5. Exécution des travaux (direction des travaux)
6. Mise en service, achèvement

Les points 4 à 6 ci-dessus sont optionnels, ils seront adjugés sous réserve de l'obtention du crédit de construction.

6. Calendrier prévisionnel

- | | |
|--|--------------|
| ○ Vote du crédit pour les prestations de l'architecte paysagiste | Août 2024 |
| ○ Appel d'offres et adjudication | Octobre 2024 |
| ○ Vote du crédit de construction | Fin 2024 |
| ○ Réalisation des travaux | Mars 2025 |

7. Aspects financiers

Le montant global des prestations est estimé à CHF 135'000.- TTC (y.c. les prestations déjà effectuées décrites au point 2).

Le montant des travaux de l'aménagement du parc de la Chiésaz est estimé à CHF 900'000.-.

Toutefois, les chiffres exacts ne seront pas connus avant la finalisation de la phase d'appel d'offres, au retour de l'appel d'offres et de la notation des critères d'adjudication.

Le montant des travaux sur retour de soumission permettra une précision des coûts et l'établissement d'un préavis de construction.

Amortissement

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) définit les durées d'amortissement obligatoire. Pour ce préavis, celui-ci est fixé à **10 ans dès le 1^{er} franc dépensé**.

Dans tous les cas, un crédit d'étude doit être impérativement amorti si le projet concerné est abandonné définitivement.

Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements pour la somme de CHF 100'000.- en 2024 et CHF 800'000.- en 2025, pour la création et l'aménagement du futur parc.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	87'640'000.00
Dettes à court terme	CHF	2'000'000.00
Total à la date du présent préavis	CHF	89'640'000.00

Endettement total au 31.12.2023 CHF 97'311'442.47 (rubriques 920 – 923 du bilan)

Coûts financiers annuels (TTC) hors subvention

Amortissement annuel	CHF 13'500.00
----------------------	---------------

Charges d'exploitation

L'entretien des éléments du projet sera compris dans le budget de fonctionnement du service des espaces verts.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant de CHF 135'000.- TTC ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à encaisser les éventuelles subventions de tiers.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Délégation municipale : M. Thierry George